

COMMUNE DE

BEYNOST
Procès-verbal de la séance publique du conseil municipal de la commune de BEYNOST le 30 mars 2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

03

2023

26

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 30 mars 2023
Convocation du : 23 mars 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 14
Votants : 20

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Christine Perez, 1^{ère} adjointe au Maire.

FINANCES : Attribution des subventions aux associations 2023

Présents : Christine Perez, Sergio Mancini, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Sylvie Caillet, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Bertrand Vermorel, Laurence Rouquette, Patrick Tholon, Sébastien Renevier, Valérie Berger, Lionel Chevrolat.

Représentés :

Caroline Terrier a donné procuration à Christine Perez
Gilbert Debard a donné procuration à Joël Aubernon
Harris Reneman a donné procuration à Bertrand Vermorel
Elodie Brelot a donné procuration à Laurence Rouquette
Philippe Casamayor a donné procuration à Philippe Maillez
Jean-Marc Curtet a donné procuration à Sergio Mancini
Sophie Gaguin a donné procuration à Annie Maciocia

Absents :

Franck Longin, Anne-Sophie Rampon, Jean-Pierre Cottaz, Nathalie Thimel-Blanchoz, Anne Le Guyader, Cyril Langelot.

Secrétaire de Séance :

Annie Maciocia

Le rapporteur présente à l'assemblée les projets d'attribution de subventions de fonctionnement pour l'exercice 2023 et à cet effet le tableau indiquant à titre d'information les subventions attribuées en 2020, 2021, 2022 et les propositions pour l'exercice 2023.

Le rapporteur invite l'Assemblée à délibérer sur les subventions à verser aux associations pour l'année 2023, soit au titre de leur fonctionnement, soit au titre de nouveau projet, selon la liste ci-après pour un montant total de 225 037 €.

ASSOCIATIONS	2020	2021	2022	2023
ABCD	1 500 €	1 000 €	1 500 €	0 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	1 048.80 €	1 004.45 €	1 010 €	950 €
ASS.PERSONNEL COMMUNAL	7 000 €	6 500 €	6 500 €	3 500 €
BEYNOST ESCRIME CLUB	1 500 €	0 €	0 €	0 €
BIBLIOTHEQUE	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
COUPE ET COUTURE	700 €	0 €	0 €	0 €
EFS TRIATHLON RHONE-ALPES	0 €	800 €	800 €	si manifestation
GABI	170 000 €	170 000 €	180 000 €	209 000 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	0 €	0 €	0 €	500 €
JAB-JOYEUSE AMICALE BOULES	480 €	480 €	480 €	550 €
LES AMIS DU FOUR DELORME	0 €	0 €	3 000 €	0 €
LES COPAINS D'ABORD	0 €	0 €	2 600 €	0 €
MEMOIRE D'HIER	0 €	0 €	285 €	0 €
PATCHWORK-COLORPACH	400 €	0 €	0 €	450 €
ULYSSE 2000 AIN	600 €	600 €	0 €	0 €
COOP.SCOLAIRE ELEMENTAIRE exceptionnelle	1 300 €	0 €	1 300 € 7 240 €	1 400 €
COOP.SCOLAIRE MATERNELLE	1 330 €	1 350 €	1 340 €	1 500 €
FOYER SOCIO-EDUCATIF	400 €	400 €	0 €	0 €
PARENTS INDEPENDANTS	600 €	850 €	650 €	450 €
SOU DES ECOLES LAIQUES	1 500 €	0 €	2 000 €	0 €
BTP CFA BOURG EN BRESSE	400 €	200 €	0 €	0 €
CECOF AMBERIEU EN BUGEY	100 €	200 €	0 €	100 €
CFA MFR RHONE-ALPES	100 €	0 €	0 €	0 €
CHAMBRE DES METIERS AIN	300 €	200 €	0 €	0 €
CHAMBRE DES METIERS RHONE	400 €	400 €	0 €	0 €
MFR CHAUMONT EYZIN PINET1	0 €	0 €	0 €	100 €
MFR DE LA DOMBES	0 €	400 €	0 €	0 €
MFR MONTLUEL CFA	0 €	0 €	0 €	100 €
MFR LA DOMBES LA SAULSAIE	100 €	100 €	100 €	0 €
ACENAS	100 €	100 €	100 €	100 €
CTE JUMELAGE MONTLUEL ...	1 367 €	0 €	1 367 €	1 337 €
RHONE ELEVAGE	0 €	1 000 €	1 000 €	si manifestation
TAL THEATRE ALLEGRO	0 €	1 500 €	0 €	0 €
TOTAL VERSE	196 225.40 €	192 084.45 €	216 272 €	225 037 €
RESERVE				14 963 €
TOTAL BP 2023 – Article 6574				240 000 €

Le Conseil Municipal, Oûi les explications du rapporteur, A L'UNANIMITE (Mr Renevier ne participant pas au vote car impliqué dans une association subventionnée par la commune),

DECIDE de voter l'attribution des subventions inscrites au budget primitif 2023 pour un montant total de 225 037 € et selon le tableau ci-dessus.
La dépense sera mandatée à l'article 6574 où les crédits sont prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Maire empêché, la 1^{ère} adjointe,
Christine PERBZ

